

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un mars à onze heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 12

Votants 15

Absents 3

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. PARDO, C. GRABIT, F. MALARD, C. CHEVRY, G. PLACET, C. TIVEDDU, J-F. BONIN, J-L. BOUTON, D. TRIANTAFFYLIDIS; S. BRUN; V. AUZIAS, F. CIFFOTTI

S. MATHIEU-CHEVROLAT ;
M. LUTTENSCHLAGER. F. CIFFOTTI

Date de convocation : 17/03/2026

Secrétaire de séance : Véronique AUZIAS

Pouvoirs 3

S. MATHIEU-CHEVROLAT donne pouvoir à J-L. BOUTON ; M. LUTTENSCHLAGER donne pouvoir à F. MALARD ; F. CIFFOTTI donne pouvoir à C. PARDO

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Délibération N° 14/2026

Le Conseil Municipal,
Sous la Présidence de Monsieur Gaël ALLAIN, Maire nouvellement élu,
Vu l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Invité à fixer le nombre d'adjoints au Maire,
Vu la proposition du Maire,

Considérant que ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal et que ce pourcentage constitue une limite maximale à ne pas dépasser,

- décide à l'unanimité de fixer à QUATRE le nombre d'adjoints au Maire.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Le Maire,
Gaël ALLAIN



C. PARDO
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
001210104162-20260321-14-2026-DE
Date de réception préfecture : 23/03/2026